



ASSEMBLÉE NATIONALE

DEUXIÈME SESSION

TRENTE-NEUVIÈME LÉGISLATURE

Procès-verbal

de l'Assemblée

Le mardi 4 octobre 2011 — N° 47

Président de l'Assemblée nationale :
M. Jacques Chagnon

QUÉBEC

La séance est ouverte à 13 h 47.

AFFAIRES COURANTES

Déclarations de députés

Mme Weil (Notre-Dame-de-Grâce) fait une déclaration concernant la Semaine québécoise des rencontres interculturelles.

Mme Doyer (Matapédia) fait une déclaration concernant M. Paul-Arthur Gendron, récipiendaire d'une médaille de l'Assemblée nationale du Québec.

M. Diamond (Maskinongé) fait une déclaration concernant la Journée mondiale de l'habitat.

M. Kotto (Bourget) fait une déclaration concernant Arcade Fire.

M. Morin (Montmagny-L'Islet) fait une déclaration afin de féliciter M. Luc Létourneau pour son engagement pédagogique.

4 octobre 2011

M. Bernier (Montmorency) fait une déclaration concernant le 25^e anniversaire de Sources Vives.

M. Girard (Gouin) fait une déclaration concernant la survie du 6839 rue Drolet, à Montréal, et la possible expulsion de sept organismes communautaires.

M. Kelley (Jacques-Cartier) fait une déclaration afin de rendre hommage à M. Harry Kurtness.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 54.1 du Règlement, Mme Malavoy (Taillon) fait une déclaration afin de rendre hommage à M. Pierre Dansereau.

À 13 h 59, M. Gendron, troisième vice-président, suspend les travaux pour quelques instants.

Les travaux reprennent à 14 h 08.

Moment de recueillement

4 octobre 2011

Dépôts de documents

Mme Beauchamp, ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, dépose :

Le rapport annuel de gestion du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2011.

(Dépôt n° 511-20111004)

M. Fournier, ministre de la Justice, dépose :

Le rapport annuel d'activité de la Direction de l'indemnisation des victimes d'actes criminels, pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2010;

(Dépôt n° 512-20111004)

Le rapport annuel de gestion du ministère de la Justice, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2011;

(Dépôt n° 513-20111004)

Le rapport annuel du Fonds d'aide aux recours collectifs, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2011;

(Dépôt n° 514-20111004)

Le rapport d'activités du Registre des lobbyistes, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2011;

(Dépôt n° 515-20111004)

Le plan d'action 2011-2012 du Bureau des infractions et amendes;

(Dépôt n° 516-20111004)

Le rapport annuel de gestion du Directeur des poursuites criminelles et pénales, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2011;

(Dépôt n° 517-20111004)

Le rapport annuel de gestion de la Commission des services juridiques, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2011.

(Dépôt n° 518-20111004)

4 octobre 2011

Mme Courchesne, ministre responsable de l'Administration gouvernementale et présidente du Conseil du trésor, dépose :

Le rapport annuel de gestion du Secrétariat du Conseil du trésor et du ministère des Services gouvernementaux, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2011;

(Dépôt n° 519-20111004)

Le rapport annuel de gestion de Services Québec, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2011;

(Dépôt n° 520-20111004)

Le rapport 2009-2010 sur l'application de la *Loi sur l'administration publique* de la présidente du Conseil du Trésor et ministre responsable de l'Administration gouvernementale.

(Dépôt n° 521-20111004)

M. Bachand, ministre des Finances, dépose :

Le rapport annuel de gestion de l'Institut de la statistique du Québec, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2011.

(Dépôt n° 522-20111004)

M. Bolduc, ministre de la Santé et des Services sociaux, dépose :

Le rapport annuel de gestion du ministère de la Santé et des Services sociaux, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2011;

(Dépôt n° 523-20111004)

Le rapport annuel de gestion de l'Institut national d'excellence en santé et en services sociaux, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2011.

(Dépôt n° 524-20111004)

4 octobre 2011

M. Gignac, ministre des Ressources naturelles et de la Faune, dépose :

Le rapport annuel de gestion du ministère des Ressources naturelles et de la Faune, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2011;
(Dépôt n° 525-20111004)

Le rapport d'activités du Forestier en chef, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2011.
(Dépôt n° 526-20111004)

Mme Boulet, ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale, dépose :

Le rapport annuel de gestion du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2011.
(Dépôt n° 527-20111004)

M. Moreau, ministre des Transports, dépose :

Le rapport annuel de gestion du ministère des Transports, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2011;
(Dépôt n° 528-20111004)

Les états financiers cumulés de l'Agence métropolitaine de transport, pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2010.
(Dépôt n° 529-20111004)

M. Lessard, ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, dépose :

Le rapport annuel de gestion de la Société d'habitation du Québec, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2011;
(Dépôt n° 530-20111004)

4 octobre 2011

Le rapport annuel de la Régie du logement, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2011;

(Dépôt n° 531-20111004)

Le rapport annuel de gestion du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2011;

(Dépôt n° 532-20111004)

Le rapport annuel de la Société québécoise d'assainissement des eaux, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2011.

(Dépôt n° 533-20111004)

M. Hamad, ministre du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation, dépose :

Le rapport annuel de gestion du ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2011;

(Dépôt n° 534-20111004)

Les rapports annuels, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2011, des Sociétés Innovatech :

Grand Montréal;

(Dépôt n° 535-20111004)

Sud du Québec;

(Dépôt n° 536-20111004)

Régions ressources;

(Dépôt n° 537-20111004)

Le rapport annuel du Centre de recherche industrielle du Québec (CRIQ), pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2011;

(Dépôt n° 538-20111004)

Le rapport annuel de gestion du Conseil de la science et de la technologie, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2011;

(Dépôt n° 539-20111004)

4 octobre 2011

Le rapport annuel de gestion du Fonds de recherche sur la société et la culture, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2011;

(Dépôt n° 540-20111004)

Le rapport annuel de gestion du Fonds québécois de la recherche sur la nature et les technologies, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2011.

(Dépôt n° 541-20111004)

M. Dutil, ministre de la Sécurité publique, dépose :

Le rapport annuel de gestion du ministère de la Sécurité publique, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2011;

(Dépôt n° 542-20111004)

Le rapport annuel de gestion du Bureau du coroner, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2011;

(Dépôt n° 543-20111004)

Le rapport annuel de gestion de la Commission québécoise des libérations conditionnelles, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2011;

(Dépôt n° 544-20111004)

Le rapport annuel de gestion de la Sûreté du Québec, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2011;

(Dépôt n° 545-20111004)

Le rapport annuel de gestion du Commissaire à la déontologie policière, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2011.

(Dépôt n° 546-20111004)

M. Arcand, ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, dépose :

Le rapport annuel de gestion du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2011;

(Dépôt n° 547-20111004)

4 octobre 2011

Le rapport annuel de Recyc-Québec, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2011.

(Dépôt n° 548-20111004)

Mme St-Pierre, ministre de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, dépose :

Le rapport annuel de gestion de la Commission des biens culturels du Québec, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2011;

(Dépôt n° 549-20111004)

Le rapport annuel du Musée d'art contemporain de Montréal, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2011;

(Dépôt n° 550-20111004)

Le rapport annuel de gestion de la Régie du cinéma, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2011;

(Dépôt n° 551-20111004)

Le rapport annuel de gestion de la Société de développement des entreprises culturelles (SODEC), pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2011;

(Dépôt n° 552-20111004)

Le rapport annuel de gestion de même que les appendices 1 et 2 du Conseil des arts et des lettres du Québec, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2011.

(Dépôt n° 553-20111004)

Mme Weil, ministre de l'Immigration et des Communautés culturelles, dépose :

Le rapport annuel de gestion du ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2011.

(Dépôt n° 554-20111004)

4 octobre 2011

Mme Thériault, ministre du Travail, dépose :

Le rapport annuel de gestion du ministère du Travail, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2011;

(Dépôt n° 555-20111004)

Le rapport annuel de gestion de la Commission de l'équité salariale, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2011;

(Dépôt n° 556-20111004)

Le rapport annuel de gestion du Conseil consultatif du travail et de la main-d'œuvre, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2011;

(Dépôt n° 557-20111004)

Le rapport annuel de gestion du Conseil des services essentiels, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2011.

(Dépôt n° 558-20111004)

Mme Ménard, ministre du Tourisme, dépose :

Le rapport annuel de gestion de la Société du Centre des congrès de Québec, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2011.

(Dépôt n° 559-20111004)

M. Corbeil, ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, dépose :

Le rapport annuel de La Financière agricole du Québec, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2011.

(Dépôt n° 560-20111004)

4 octobre 2011

Mme Blais, ministre responsable des Aînés, dépose :

Le rapport annuel du ministère de la Famille et des Aînés, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2011.

(Dépôt n° 561-20111004)

M. MacMillan, ministre délégué aux Transports, dépose :

Le rapport annuel de gestion de la Société des traversiers du Québec, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2011.

(Dépôt n° 562-20111004)

Mme Vien, ministre déléguée aux Services sociaux, dépose :

Le rapport annuel de gestion de l'Office des personnes handicapées du Québec, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2011.

(Dépôt n° 563-20111004)

M. Fournier, leader du gouvernement, au nom de Mme Gagnon-Tremblay, ministre des Relations internationales, dépose :

Le rapport annuel de gestion du ministère des Relations internationales, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2011.

(Dépôt n° 564-20111004)

4 octobre 2011

M. le président dépose :

Le document intitulé « Propositions de modifications au Règlement de l'Assemblée nationale à la suite de l'adoption du code d'éthique et de déontologie des membres de l'Assemblée nationale – Proposition de modification au Règlement de l'Assemblée nationale concernant le délai de transmission d'un préavis pour les affaires inscrites par les députés de l'opposition – Propositions de modification de concordance au Règlement de l'Assemblée nationale à la suite de l'adoption du code d'éthique et de déontologie des membres de l'Assemblée nationale ».

(Dépôt n° 565-20111004)

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 116.1 du Règlement, Mme Houda-Pepin, première vice-présidente, propose :

QUE le Règlement de l'Assemblée nationale soit modifié par les dispositions contenues dans les documents intitulés Propositions de modifications au Règlement de l'Assemblée nationale à la suite de l'adoption du Code d'éthique et de déontologie des membres de l'Assemblée nationale, Proposition de modification au Règlement de l'Assemblée nationale concernant le délai de transmission d'un préavis pour les affaires inscrites par les députés de l'opposition et Propositions de modifications de concordance au Règlement de l'Assemblée nationale à la suite de l'adoption du Code d'éthique et de déontologie des membres de l'Assemblée nationale;

QUE les modifications contenues aux documents Propositions de modifications au Règlement de l'Assemblée nationale à la suite de l'adoption du Code d'éthique et de déontologie des membres de l'Assemblée nationale et Proposition de modification au Règlement de l'Assemblée nationale concernant le délai de transmission d'un préavis pour les affaires inscrites par les députés de l'opposition entrent en vigueur immédiatement;

QUE les modifications contenues au document Propositions de modifications de concordance au Règlement de l'Assemblée nationale à la suite de l'adoption du Code d'éthique et de déontologie des membres de l'Assemblée nationale entrent en vigueur le jour de l'entrée en vigueur des articles 10 à 36 du Code d'éthique et de déontologie des membres de l'Assemblée nationale;

QUE ces modifications soient rapportées au procès-verbal de l'Assemblée nationale comme faisant partie de la présente motion.

PROPOSITION DE MODIFICATIONS AU
RÈGLEMENT DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE À LA
SUITE DE L'ADOPTION DU CODE D'ÉTHIQUE ET DE
DÉONTOLOGIE DES MEMBRES DE L'ASSEMBLÉE
NATIONALE

QUE l'article 8.5 du Règlement de l'Assemblée nationale soit modifié par l'ajout, après le mot « accompagné », des mots « du commissaire à l'éthique et à la déontologie ou, en cas d'empêchement, »;

L'article 8.5 se lirait ainsi :

« 8.5. Dépouillement du vote – Le secrétaire général, accompagné du commissaire à l'éthique et à la déontologie ou, en cas d'empêchement, du juriste, procède au dépouillement du vote à l'extérieur de la Chambre. Après l'élection du président, il détruit les bulletins, ainsi que tout registre du nombre de voix recueillies par chaque candidat.

Les personnes présentes lors du dépouillement du vote ne doivent pas divulguer le nombre de voix recueillies par les candidats. »

QUE l'article 294 du Règlement de l'Assemblée nationale soit modifié par l'insertion, après le premier alinéa, de l'alinéa suivant :

« Un organisme public est un organisme dont l'Assemblée nationale, le gouvernement ou un ministre nommé la majorité des membres, dont la loi ordonne que le personnel soit nommé suivant la Loi sur la fonction publique (L.R.Q., chapitre F-3.1.1) ou dont le fonds social fait partie du domaine de l'État »;

L'article 294 se lirait ainsi :

« 294. Examen en commission — Chaque commission examine annuellement les orientations, les activités et la gestion d'au moins un organisme public soumis à son pouvoir de surveillance.

Un organisme public est un organisme dont l'Assemblée nationale, le gouvernement ou un ministre nommé la majorité des membres, dont la loi ordonne que le personnel soit nommé suivant la Loi sur la fonction publique (L.R.Q., chapitre F-3.1.1) ou dont le fonds social fait partie du domaine de l'État.

Le choix des organismes se fait conformément à l'article 149. À défaut d'accord, la Commission de l'Assemblée nationale désigne les organismes qui seront entendus. »

PROPOSITION DE MODIFICATION AU
RÈGLEMENT DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE
CONCERNANT LE DÉLAI DE TRANSMISSION D'UN
PRÉAVIS POUR LES AFFAIRES INSCRITES PAR LES
DÉPUTÉS DE L'OPPOSITION

QUE le premier alinéa de l'article 97.1 du Règlement de l'Assemblée nationale soit modifié par le remplacement des mots « trois heures avant la période des affaires courantes » par les mots « à 12 heures le jour ».

Le premier alinéa de l'article 97.1 se lirait ainsi :

« 97.1. Préavis – Le député qui désire présenter une motion dans le cadre des débats sur les affaires inscrites par les députés de l'opposition doit, au plus tard à 12 heures le jour de la séance qui précède ces débats, transmettre un préavis pour inscription au feuillet. »

PROPOSITIONS DE MODIFICATION DE
CONCORDANCE AU RÈGLEMENT DE L'ASSEMBLÉE
NATIONALE À LA SUITE DE L'ADOPTION DU CODE
D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES MEMBRES DE
L'ASSEMBLÉE NATIONALE

QUE l'article 316 du Règlement de l'Assemblée nationale soit modifié par la suppression du paragraphe 1° et par le remplacement, au paragraphe 3°, des mots « aux paragraphes 1° ou 2° » par les mots « au paragraphe 2° ou au Code d'éthique et de déontologie des membres de l'Assemblée nationale »;

L'article 316 se lirait ainsi :

«316. Motifs – Par une telle motion, un député peut :

1° supprimé;

2° reprocher à un autre député d'avoir porté atteinte aux droits et privilèges de l'Assemblée ou de l'un de ses membres;

3° mettre en cause un acte accompli par un membre du Parlement dans le cadre de ses fonctions, sans qu'il s'agisse d'une situation visée au paragraphe 2° ou au Code d'éthique et de déontologie des membres de l'Assemblée nationale. »

QUE l'article 317 du Règlement de l'Assemblée nationale soit modifié par la suppression des mots « d'incompatibilité de fonctions ou de conflit d'intérêts, ou »;

L'article 317 se lirait ainsi :

«317. Annonce de la motion – Lorsqu'il s'agit d'atteinte aux droits et privilèges de l'Assemblée ou de l'un de ses membres, le député doit d'abord signaler une violation de droit ou de privilège et annoncer ensuite son intention de présenter une telle motion. »

4 octobre 2011

QUE l'article 323 du Règlement de l'Assemblée nationale soit modifié par la suppression des mots « d'incompatibilité ou de conflit d'intérêts, ni » et par l'ajout, après le mot « membres », des mots « ni d'une situation visée au Code d'éthique et de déontologie des membres de l'Assemblée nationale »;

L'article 323 se lirait ainsi :

«323. Non-convocation de la Commission de l'Assemblée nationale – Lorsqu'il s'agit d'un acte accompli par un membre du Parlement dans le cadre de ses fonctions, mais sans qu'il s'agisse d'atteinte aux droits ou privilèges de l'Assemblée ou de l'un de ses membres ni d'une situation visée au Code d'éthique et de déontologie des membres de l'Assemblée nationale, l'Assemblée peut se prononcer sans convoquer la Commission de l'Assemblée nationale.

La motion ne peut être amendée ni scindée.»

La motion est adoptée.

Puis M. le président dépose :

Le rapport d'activités et de gestion de la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2011;
(Dépôt n° 566-20111004)

Les décisions du Bureau de l'Assemblée nationale, en date du 22 septembre 2011 :

Décision 1595 concernant le Règlement modifiant le Règlement sur la gestion financière et administrative;
(Dépôt n° 567-20111004)

Décision 1597 concernant le Règlement sur la rémunération, les avantages sociaux et les autres conditions de travail du juriconsulte;
(Dépôt n° 568-20111004)

4 octobre 2011

Décision 1598 concernant le Règlement sur le Plan d'organisation administrative de l'Assemblée nationale;

(Dépôt n° 569-20111004)

Décision 1599 concernant le Règlement concernant la promotion de la directrice générale des affaires juridiques et parlementaires;

(Dépôt n° 570-20111004)

Décision 1600 concernant le Règlement concernant la nomination du conseiller spécial auprès du secrétaire général et de la directrice générale des affaires juridiques et parlementaires de l'Assemblée nationale;

(Dépôt n° 571-20111004)

Décision 1601 concernant le Règlement concernant la promotion du directeur des travaux parlementaires;

(Dépôt n° 572-20111004)

Décision 1602 concernant le Règlement concernant la promotion de la responsable du Service de l'accueil, des renseignements et de la boutique.

(Dépôt n° 573-20111004)

Et enfin M. le président dépose :

La copie du préavis de la motion proposée par M. Aussant (Nicolet-Yamaska) qui sera inscrite au *Feuilleton et préavis* du mercredi 5 octobre 2011, sous la rubrique « Affaires inscrites par les députés de l'opposition ».

(Dépôt n° 574-20111004)

Dépôts de rapports de commissions

M. Simard (Richelieu), à titre de président, dépose :

Le rapport de la Commission de l'administration publique qui, le 27 septembre 2011, a procédé à l'audition de M. Jacques Duchesneau, dirigeant de l'Unité anticollusion du ministère des Transports, sur son rapport.

(Dépôt n° 575-20111004)

4 octobre 2011

Mme Malavoy (Taillon), à titre de présidente, dépose :

Le rapport de la Commission de l'aménagement du territoire qui, le 4 octobre 2011, a procédé à des auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l'égard du projet de loi n° 30, Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière municipale.

(Dépôt n° 576-20111004)

M. Marsan (Robert-Baldwin), à titre de président, dépose :

Le rapport de la Commission de la culture et de l'éducation qui, les 11, 17 et 19 mai, 8 juin, 17 et 18 août ainsi que les 20, 27, 28 et 29 septembre 2011, a procédé à l'étude détaillée du projet de loi n° 82, Loi sur le patrimoine culturel. Le rapport contient des amendements au projet de loi.

(Dépôt n° 577-20111004)

Interventions portant sur une violation de droit ou de privilège ou sur un fait personnel

Monsieur le président rend sa décision relative à la question de droit ou de privilège soulevée par le député de Saint-Maurice le 27 septembre dernier par laquelle il soutient que M. André Forcier, président du conseil d'administration de La Financière agricole du Québec, aurait commis un outrage au Parlement en omettant de se présenter devant la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles alors qu'une assignation à comparaître lui avait été délivrée.

DÉCISION DE LA PRÉSIDENTE

Il ne fait aucun doute que la Commission agissait conformément à son pouvoir constitutionnel d'assigner un témoin à comparaître devant elle. Monsieur Forcier avait l'obligation de se conformer à cet ordre de la Commission et ne pouvait s'y soustraire de son propre chef. Le fait qu'il ait offert de comparaître devant la Commission à une autre date ne change rien à la décision de la présidence. Il revient à la commission de déterminer son agenda et non pas aux témoins.

4 octobre 2011

La participation des dirigeants et des administrateurs d'organismes publics est essentielle aux travaux de l'Assemblée et des commissions. Ceux-ci doivent s'abstenir, par leur comportement, de nuire à leur bon déroulement. Ils doivent en tout temps garder à l'esprit que l'Assemblée a le pouvoir de demander des comptes et qu'ils ont le devoir d'en rendre.

Tout comme la branche judiciaire de l'État, la branche législative – le Parlement – a droit au respect pour l'exercice efficace de son rôle, et une assignation à comparaître devant l'Assemblée n'est pas moins sérieuse que devant un tribunal.

Le fait, pour monsieur Forcier, de ne pas s'être présenté devant la Commission malgré l'obligation qui lui incombait constitue sans contredit, à première vue, une contravention au paragraphe 1 de l'article 55 de la Loi sur l'Assemblée nationale. Le rôle de la présidence, à ce stade-ci, est de déterminer si les faits soulevés sont suffisamment probants pour constituer, à première vue, un outrage au Parlement. Il revient à l'Assemblée elle-même de déterminer par la suite s'il y a effectivement eu un outrage au Parlement.

Dans la présente affaire, bien que la présidence en vienne à la conclusion qu'il y a, à première vue, un outrage au Parlement, il n'y aura pas de suite puisque le député de Saint-Maurice n'a pas mentionné, dans son avis, son intention de présenter une motion pour que l'Assemblée statue sur la conduite de M. Forcier. Cela ne diminue en rien le sérieux de la décision et la présidence souhaite qu'elle serve d'avertissement à toute personne qui déciderait de ne pas se conformer à une assignation à comparaître devant une commission parlementaire.

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

À la demande de M. le président, M. Drainville (Marie-Victorin) retire certains propos non parlementaires.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 53 du Règlement, il est procédé aux avis touchant les travaux des commissions.

4 octobre 2011

Avis touchant les travaux des commissions

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 143 et 145 du Règlement, M. Gauthier, leader adjoint du gouvernement, convoque :

- la Commission de l'aménagement du territoire, afin de compléter ses auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l'égard du projet de loi n° 22, Loi modifiant le Code civil concernant certains cas de résiliation du bail d'un logement;
- la Commission des finances publiques, afin de procéder à des auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l'égard du projet de loi n° 23, Loi modifiant divers régimes de retraite du secteur public.

M. Gendron, troisième vice-président, donne l'avis suivant :

- la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles se réunira en séance publique afin d'entendre M. Norman Johnston, sous-ministre, et M. André Forcier, président du conseil d'administration de La Financière agricole du Québec, dans le cadre du mandat de surveillance de La Financière agricole du Québec; puis en séance de travail afin de décider si la commission veut se saisir de pétitions.

Motions sans préavis

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Bolduc, ministre de la Santé et des Services sociaux, conjointement avec Mme Doyon (Matapédia), M. Deltell, chef du deuxième groupe d'opposition, M. Picard (Chutes-de-la-Chaudière), Mme Lapointe (Crémazie), M. Caire (La Peltrie), M. Khadir (Mercier), et M. Aussant (Nicolet-Yamaska), propose :

QUE l'Assemblée nationale souligne la journée mondiale de la santé mentale qui aura lieu le 10 octobre prochain;

4 octobre 2011

QU'elle réitère qu'il est de la première importance d'assurer des services et des soins de qualité à tous les citoyens dans le respect et la dignité de chacun.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, Mme Maltais (Taschereau), conjointement avec M. Bolduc, ministre de la Santé et des Services sociaux, M. Deltell, chef du deuxième groupe d'opposition, M. Khadir (Mercier), propose :

QUE l'Assemblée nationale souligne l'obtention du prix Nobel de médecine par M. Ralph Steinman;

QU'elle exprime également ses plus sincères condoléances à la famille et aux proches de M. Steinman décédé trois jours avant la réception de son prix.

Du consentement de l'Assemblée, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est adoptée.

À la demande de M. Gendron, troisième vice-président, l'Assemblée observe une minute de silence.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Picard (Chutes-de-la-Chaudière), conjointement avec M. Bachand, ministre des Finances, M. Arcand, ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, M. McKay (L'Assomption), M. Bonnardel (Shefford), Mme Lapointe (Crémazie), M. Caire (La Peltrie), M. Khadir (Mercier) et M. Aussant (Nicolet-Yamaska), propose :

QUE l'Assemblée nationale offre ses plus sincères condoléances à la famille et aux proches de M. Pierre Dansereau, éminent biologiste québécois de réputation internationale;

4 octobre 2011

QU'elle reconnaisse le travail exceptionnel qu'a accompli au cours de sa longue carrière ce chercheur, enseignant, philosophe et pionnier de l'écologie mondiale.

Du consentement de l'Assemblée, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est adoptée.

À la demande de M. Gendron, troisième vice-président, l'Assemblée observe une minute de silence.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 84.1 et conformément à l'article 146 du Règlement, M. Gautrin, leader adjoint du gouvernement, propose :

QUE la Commission des institutions procède à une consultation générale sur l'avant-projet de loi instituant le nouveau Code de procédure civile, et tienne des auditions publiques à compter du mardi 17 janvier 2012;

QUE les mémoires et les demandes d'interventions soient reçus au Secrétariat des commissions au plus tard le vendredi 18 novembre 2011;

QUE le ministre de la Justice soit membre de ladite commission pour la durée du mandat.

La motion est adoptée.

4 octobre 2011

Renseignements sur les travaux de l'Assemblée

M. Gendron, troisième vice-président, informe l'Assemblée que, le mercredi 5 octobre 2011, aux affaires inscrites par les députés de l'opposition, sera débattue la motion de M. Aussant (Nicolet-Yamaska).

Cette motion se lit comme suit :

QUE l'Assemblée nationale affirme que les intérêts supérieurs du Québec ainsi que les droits et pouvoirs de l'Assemblée nationale doivent être protégés dans le cadre des négociations de l'Accord économique et commercial global Canada-Europe;

QU'elle demande au gouvernement du Québec de mandater ses représentants afin que toutes les interventions appropriées soient effectuées, notamment à l'égard de la protection de la diversité culturelle et linguistique, de la protection de l'environnement, du développement des ressources naturelles et du pouvoir de l'Assemblée nationale d'adopter des politiques publiques dans l'intérêt général de la population du Québec;

QU'elle puisse prendre connaissance du texte de l'Accord et se prononcer sur celui-ci avant sa signature, dans le cadre d'une commission parlementaire.

AFFAIRES DU JOUR

Projets de loi du gouvernement

Adoption du principe

4 octobre 2011

L'Assemblée reprend le débat, ajourné le 29 septembre 2011, sur la motion de M. Simard, ministre délégué aux Ressources naturelles et à la Faune, proposant que le principe du projet de loi n° 14, Loi sur la mise en valeur des ressources minérales dans le respect des principes du développement durable, soit maintenant adopté.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 53 du Règlement, M. Simard, ministre délégué aux Ressources naturelles et à la Faune, dépose :

Copie d'un document intitulé « Rapport 2010 sur les activités minières au Québec – Ministère des Ressources naturelles et de la Faune ».

(Dépôt n° 578-20111004)

Le débat terminé, la motion est mise aux voix; un vote par appel nominal est exigé.

À la demande de M. Kelley, ministre responsable des Affaires autochtones, le vote est reporté à la période des affaires courantes de la prochaine séance.

Adoption

M. Arcand, ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, propose que le projet de loi n° 89, Loi modifiant la Loi sur la qualité de l'environnement afin d'en renforcer le respect, soit adopté.

Après débat, la motion est adoptée et, en conséquence, le projet de loi n° 89 est adopté.

Débats sur les rapports de commissions

L'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission de l'administration publique qui, le 31 mars 2011, a procédé à l'audition portant sur les frais d'administration des commissions scolaires et qui, les 15 et 31 mars et les 4 et 19 mai 2011, a tenu des séances de travail relativement à ce mandat. Ce rapport contient 5 recommandations.

4 octobre 2011

Mme Houda-Pepin, première vice-présidente, informe l'Assemblée de la répartition du temps de parole pour la tenue de ce débat restreint : 8 minutes 24 secondes sont allouées aux députés du deuxième groupe d'opposition; 10 minutes sont allouées aux députés indépendants; le reste du temps sera partagé également entre le groupe parlementaire formant le gouvernement et le groupe parlementaire formant l'opposition officielle. Dans ce cadre, le temps non utilisé par les députés indépendants ou par les députés du deuxième groupe d'opposition sera redistribué également entre le groupe parlementaire formant le gouvernement et le groupe parlementaire formant l'opposition officielle. Le temps non utilisé par le groupe parlementaire formant le gouvernement ira au groupe parlementaire formant l'opposition officielle et vice-versa. Les interventions ne seront soumises à aucune limite de temps.

Le débat s'ensuit.

Le débat prend fin et, conformément à l'article 95 du Règlement, n'entraîne aucune décision de l'Assemblée.

Projets de loi du gouvernement

Adoption du principe

Mme Vien, ministre déléguée aux Services sociaux, propose que le principe du projet de loi n° 16, Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière de santé et de services sociaux afin notamment de resserrer le processus de certification des résidences pour personnes âgées, soit maintenant adopté.

Un débat s'ensuit.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 53 et 59 du Règlement, Mme Poirier (Hochelaga-Maisonneuve) dépose :

Une liasse de documents intitulés « Lettre d'appui à la Fédération des OSBL d'habitation de Montréal (FOHM) sur le projet de loi n° 16 »;
(Dépôt n° 579-20111004)

4 octobre 2011

Une liasse de documents intitulés « Lettre d'appui au mémoire de la Fédération des OSBL d'habitation de Montréal (FOHM) sur le projet de loi n° 16 ».
(Dépôt n° 580-20111004)

Le débat se poursuit.

Débats de fin de séance

À 18 h 01, l'Assemblée tient deux débats de fin de séance :

- le premier, sur une question adressée par M. Rathé (Blainville) à M. Lessard, ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, concernant la tenue d'une commission d'enquête publique sur l'industrie de la construction;
- le deuxième, sur une question adressée par M. Drainville (Marie-Victorin) à M. Gignac, ministre des Ressources naturelles et de la Faune, concernant Pétrolia.

À 18 h 27, Mme Houda-Pepin, première vice-présidente, suspend les travaux jusqu'à 19 h 30.

Les travaux reprennent à 19 h 31.

Projets de loi du gouvernement

Adoption du principe

4 octobre 2011

L'Assemblée poursuit le débat sur la motion de Mme Vien, ministre déléguée aux Services sociaux, proposant que le principe du projet de loi n° 16, Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière de santé et de services sociaux afin notamment de resserrer le processus de certification des résidences pour personnes âgées, soit maintenant adopté.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 53 et 59 du Règlement, Mme Lapointe (Crémazie) dépose :

Un document intitulé « Avis de décès de patient en établissement – Ministère de la Sécurité communautaire et des Services correctionnels, Bureau du coroner en chef ».

(Dépôt n° 581-20111004)

Après débat, la motion est adoptée et, en conséquence, le principe du projet de loi n° 16 est adopté.

M. Gauthier, leader adjoint du gouvernement, propose que le projet de loi n° 16 soit renvoyé pour étude détaillée à la Commission de la santé et des services sociaux.

La motion est adoptée.

M. Gauthier, leader adjoint du gouvernement, propose l'ajournement des travaux au mercredi 5 octobre 2011, à 9 h 45.

La motion est adoptée.

À 20 h 50, M. Ouimet, deuxième vice-président, lève la séance et, en conséquence, l'Assemblée s'ajourne au mercredi 5 octobre 2011, à 9 h 45.

Le Président

JACQUES CHAGNON